

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue par visioconférence, le **mardi 5 mai 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 avril 2020
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Modification de l'offre pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1199, rue Principale
 - 5.4 Déménagement des bureaux municipaux - Mandat à Boulianne Charpentier
 - 5.5 Fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées
 - 5.6 Achat logiciel de gestion de maintenance assisté par ordinateur
 - 5.7 Offre de service réservoir essence
 - 5.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Abattage d'arbres dans une érablière – Les Fermes Benco Inc. - Lot 2 210 250
 - 5.9 Politique de la Famille - Semaine québécoise des familles - 11 au 17 mai 2020
 - 5.10 Service des loisirs - Camp de jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Avis de motion - Règlement 2020-363 modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd

- 6.2 Avis de motion - Règlement 2020-364 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 6.3 Adoption - Projet de règlement 2020-364 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 6.4 Avis de motion - Règlement 2020-365 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ concernant l'achat d'un camion autopompe-citerne
- 7. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 7.1 Rapport du service
- 8. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
- 10. **CORRESPONDANCE :**
 - 10.1 Sommaire de la correspondance
- 11. **FINANCE**
 - 11.1 Dépôt du rapport financier 2019 de la municipalité et rapport du vérificateur
- 12. **DIVERS :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-59

1. SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Dominique siège en séance ordinaire ce 5 mai 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : Robert Houle, Hugo McDermott, Stéphanie Lambert, Marie-Josée Beaugard, Jean-François Morin, Lise Bachand, Vincent Perron. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Robert Houle, maire.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée et François Daudelin, directeur général adjoint.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-60

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

En situation de COVID-19, un avis a été publié sur le site Internet informant la population que le conseil siégera à huis clos, que le public ne sera pas admis et que les citoyens sont invités à poser leurs questions, par courriel, avant la date de la présente séance.

Aucune question n'a été reçue.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-61

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-62

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 5 mai 2020 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 4 au 25 avril 2020) : 36 084,68 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1058 à 1059 : 646,75 \$
- Paiements Accès D, 500 561 à 500 590 : 38 472,37 \$
- Paiements directs 750 623 à 750 657 : 46 373,75 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1060 à 1064 : 2 589,41 \$

Total : 124 166,96 \$

ADOPTÉE

- La conseillère Marie-Josée Beauregard quitte la séance. Le quorum est maintenu.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-63

5.3. MODIFICATION DE L'OFFRE POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1199, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2020, par sa résolution numéro 2020-33, la Municipalité a accepté de se porter acquéreur de l'immeuble appartenant à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, situé au 1199, rue Principale;

CONSIDÉRANT la promesse de vente signée par les parties les 12 février et 3 mars 2020, au montant de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté un professionnel pour effectuer l'inspection préachat de l'immeuble, conformément à l'article 9.1 de la promesse de vente;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection préachat a révélé la présence d'une problématique majeure au niveau de la fondation de l'immeuble de même qu'au niveau de la climatisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission pour régulariser la problématique reliée à la climatisation et qu'elle devra encourir des frais pouvant varier entre 25 000 \$ et 28 000 \$, plus les taxes applicables, pour changer la climatisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra également corriger les problématiques majeures au niveau de la fondation de l'immeuble, ce qui engendrera des coûts importants;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, la Municipalité ne peut maintenir son offre d'achat au montant de 150 000 \$, vu les frais importants à encourir pour corriger des problématiques majeures reliées à l'immeuble;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité d'aviser la Caisse qu'elle ne pourra procéder à l'acquisition de l'immeuble, dans l'état où il se trouve, pour une somme de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité d'offrir à la Caisse d'acheter l'immeuble, dans l'état où il se trouve, pour la somme de 100 000 \$, à moins que la Caisse ne préfère effectuer les réparations requises au niveau de la fondation de l'immeuble et de la climatisation avant la vente, auquel cas l'offre à 150 000 \$ pourrait être maintenue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les démarches auprès de la Caisse afin de lui transmettre la position de la Municipalité quant à l'acquisition de l'immeuble, suite aux informations obtenues dans le cadre de l'inspection préachat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique avise la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe qu'elle ne peut maintenir l'offre d'achat de l'immeuble situé au 1199, rue Principale, au montant de 150 000 \$, vu les frais importants à encourir pour corriger les problématiques majeures reliées à l'immeuble.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique offre à la Caisse d'acheter l'immeuble situé au 1199, rue Principale, dans l'état où il se trouve, pour la somme de 100 000 \$, à moins que la Caisse ne préfère effectuer les réparations requises au niveau de la fondation de l'immeuble et de la climatisation, auquel cas l'offre à 150 000 \$ pourrait être maintenue.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les démarches auprès de la Caisse afin de lui transmettre la position de la Municipalité quant à l'acquisition de l'immeuble, suite aux informations obtenues dans le cadre de l'inspection préachat.

QUE le premier tiers du prix d'achat, à défrayer au moment de la transaction, sera pris à même le surplus accumulé non affecté et pour le solde des deux autres tiers, le coût d'achat est financé par le service de dette à long terme, qui sera prévu aux budgets 2021 et 2022 et non à même le fonds de roulement tel qu'indiqué à la résolution d'achat initial numéro 2020-33.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents afin de donner effet aux présentes.

ADOPTÉE

- La conseillère Marie-Josée Beauregard réintègre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-64

5.4. DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX - MANDAT À BOULIANNE CHARPENTIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-33, adoptée le 3 mars dernier concernant l'achat de l'immeuble situé au 1199, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va devoir faire certains aménagements intérieurs dans le but d'y aménager les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 20 mars 2020 de Boulianne Charpentier, architectes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Boulianne Charpentier, architectes pour un montant de 4 000 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné et selon l'offre de services du 20 mars 2020.

D'AUTORISER les paiements après chaque phase terminée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-65

5.5. FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES RELIÉS À L'EAU POTABLE ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Pie souhaite apporter une modification sur l'entente relative à l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées suite au renouvellement de la convention collective avec leurs employés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE MODIFIER l'article 4 de l'entente relative à la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées avec la ville de Saint-Pie.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles aux postes budgétaires 02-412-00-411-01 et 02-414-00-411.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-66

5.6. ACHAT LOGICIEL DE GESTION DE MAINTENANCE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR

CONSIDÉRANT QU'une subvention pour la gestion des actifs a été obtenue auprès de la Fédération Canadienne des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention vise la sensibilisation des municipalités à la saine gestion des actifs et que la tenue de registre des interventions fait partie de cette gestion;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de *Interal* pour la fourniture d'un logiciel de gestion de maintenance assisté par ordinateur permettant d'assurer le suivi de l'ensemble des équipements de la municipalité vendu sans contrat de location;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel est assez complexe et que pour en assurer le bon fonctionnement, une formation et de l'accompagnement sont nécessaires;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Groupe-Conseil@besque Technologies inc.* au montant de 7800 \$ pour la formation; et l'accompagnement supplémentaire au besoin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE PROPOSER à l'achat de ce logiciel, la licence complète pour la première année ainsi que la formation et l'accompagnement nécessaire pour le bon fonctionnement de cet outil de travail pour un montant estimé de 12 000 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application seront affectées au poste budgétaire 02-320-00-414 et financées par la subvention de la Fédération Canadienne des Municipalités pour la gestion des actifs municipaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-67

5.7. OFFRE DE SERVICE RÉSERVOIR ESSENCE

CONSIDÉRANT l'opportunité de s'équiper de réservoir à essence;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces travaux pourra être effectuée en régie interne;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Énergie Sonic inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'installation de réservoir à essence pour un montant de 3 427,50 \$ auprès d'Énergie Sonic inc et de prévoir un montant estimé de 1 500 \$ pour l'achat de matériel afférent à la réalisation de ces travaux en régie interne.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-522.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-68

5.8. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ABATTAGE D'ARBRES DANS UNE ÉRABLIÈRE – LES FERMES BENCO INC. - LOT 2 210 250

CONSIDÉRANT QU'une caractérisation forestière a été réalisée par un professionnel compétent en la matière à la demande du requérant;

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur 1 et 2 de l'érablière visée, une souche d'érable était présente sur une superficie de 0.22 ha et cinq souches d'érable sur une superficie de 0.29 ha respectivement;

CONSIDÉRANT QUE l'abattage de l'érablière en objet vise la mise en culture du sol;

CONSIDÉRANT QUE le lot fait partie de la zone agricole dynamique;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés ont un potentiel agricole de classe 3;

CONSIDÉRANT QUE les grandes cultures font partie des activités agricoles dans l'environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la demande vise une meilleure gestion des champs cultivés actuellement scindés par l'érablière visée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la présente demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-69

5.9. POLITIQUE DE LA FAMILLE - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 11 AU 17 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible!*;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE PROCLAMER la semaine du 11 au 17 mai 2020 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible!*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-70

5.10. SERVICE DES LOISIRS - CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de la coordonnatrice des loisirs pour les activités de la saison estivale 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Fanny St-Jean, coordonnatrice des loisirs, à procéder à l'organisation des activités estivales 2020 et d'autoriser les dépenses afférentes à ces différentes activités.

Il est entendu qu'en cas d'écllosion par le personnel ou les usagers, il pourrait y avoir une interruption de services.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION

6.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2020-363 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-334 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE TRANSPORT LOURD

Monsieur le conseiller Hugo Mc Dermott donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd, dans le but de modifier l'annexe E de l'article 5.3 et ainsi ajouter l'interdiction de stationnement sur différentes rues.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

6.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2020-364 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Madame la conseillère Lise Bachand donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-71

6.3. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2020-364 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2-2).

ADOPTÉE

6.4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2020-365 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 880 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 880 000 \$ CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

Monsieur le conseiller Jean-François Morin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement 2020-365 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ concernant l'achat d'un camion autopompe-citerne.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation des mois de mars et avril 2020 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'avril 2020 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois d'avril 2020 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'avril 2020 est déposé au Conseil.

11. FINANCE

11.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA MUNICIPALITÉ ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 vérifié par la firme FBL Comptables Agréés et le rapport du vérificateur sont déposés séance tenante.

12. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-72

13. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 21.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière